

Concilier vie familiale et vie professionnelle : des sociétés IT s'engagent

Des entreprises comme SFR ou Keyrus ont signé une « Charte de la parentalité en entreprise » comprenant de nombreuses mesures concrètes.

Sandrine Chicaud, 01net., le 07/07/2008 à 17h00



partager sur Viadeo



écrire à l'auteur



imprimer l'article



envoyer par mail



forum

> 5 avis

■ Les syndicats et le patronat ont conclu mercredi un accord sur le stress au travail. Les patrons ont notamment accepté d'ajouter aux éléments concourant à la préservation de la santé des salariés la prise en compte de l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.

Certains acteurs du secteur high-tech n'ont pas attendu la fin des négociations pour agir. En mai dernier, Orange, SFR, la SSII Keyrus ou encore l'éditeur de formations à distance Crossknowledge, par exemple, ont signé la [Charte de la parentalité en entreprise](#), présentée officiellement le 11 avril 2008 au ministère du Travail.

« Les entreprises signataires s'engagent à faire évoluer les représentations liées à la parentalité, notamment en sensibilisant les DRH et les managers », explique Jérôme Ballarin, directeur associé de HR Valley, qui a contribué avec un autre cabinet spécialisé dans les ressources humaines, Equilibres, à rédiger la charte.

Concrètement, la palette de mesures est extrêmement diversifiée. Orange, par exemple, fixe un entretien avec des femmes enceintes avant leur congé de maternité et à leur retour, afin de leur permettre de reprendre le travail dans les meilleures conditions possibles. D'autres sociétés introduisent davantage de flexibilité dans les horaires de bureau de leurs salariés et leur proposent parfois de faire du télétravail.

« Certains pères managers veulent pouvoir quitter leur entreprise à 18 heures, profiter de leur famille le soir et se remettre au travail après 22 heures. Ce n'est pas l'idéal mais cela peut fonctionner si l'on veille à bien séparer les sphères privée et professionnelle », précise Jérôme Ballarin, également président de l'Observatoire de la parentalité.

Bonnes pratiques

Bon nombre de services peuvent améliorer le quotidien des jeunes parents : garde d'enfants malades à domicile, tarifs préférentiels pour placer ses enfants au centre aéré, crèches d'entreprise... Parfois, il suffit de secouer un peu ses habitudes et d'avoir les « bons réflexes » : accueillir avec le sourire la nouvelle d'un congé de maternité, éviter de confier à un jeune parent un nouveau poste qui suppose de s'absenter trois jours par semaine... Orange s'efforce, par exemple, de ne pas fixer de réunion après 18 heures.

En septembre prochain, l'Observatoire de la parentalité en entreprise sera officiellement inauguré. Il sera chargé d'accompagner les entreprises signataires (une trentaine pour l'instant) et de les aider à mettre en oeuvre ce type d'actions, notamment en favorisant l'échange de bonnes pratiques.